



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Maîtrise Orientation affective
Resp. : Prof. Guido H.E. Gendolla
Tel : +41 (0)22 379 92 31
Guido.Gendolla@unige.ch

Secrétariat : Francesca Minniti
Tel : + 41 (0)22 379 92 15
Francesca.Minniti@unige.ch

Genève, Septembre 2023

Directives concernant le colloque de recherche

L'étudiant qui choisit de faire son mémoire dans l'orientation affective de la maîtrise universitaire en psychologie a l'obligation de participer aux colloques de recherche de l'orientation psychologie affective pendant la durée de son travail de recherche. Ce travail débute à la date de la signature du contrat de recherche et se termine lors de la soutenance du mémoire. L'étudiant présente les conceptualisations de sa recherche (problématique, théorie, hypothèses, méthodes, analyses statistiques prévues) dans le colloque M1, à la fin du deuxième semestre, en juin. A la fin du quatrième semestre (au plus tard, fin du sixième semestre), l'étudiant présente ses résultats après un bref rappel de la conceptualisation de son étude dans le colloque M2. Les deux colloques se déroulent en bloc dans un format « congrès » où chaque étudiant doit faire une présentation Powerpoint de 15 minutes, suivie par 15 minutes de discussion.

La première présentation dans le cadre du colloque M1 n'est pas validée par une note. La deuxième présentation au colloque M2 fait office de soutenance et sera notée par un jury (nommé par le comité de programme de l'orientation) et composé de trois membres. Selon le règlement de la Maîtrise universitaire en psychologie (12.10), *Le jury comprend la directrice ou le directeur de recherche et au moins deux (mais au maximum quatre) autres membres, dont un appartient au corps enseignant (assistantes et assistants compris) de la Section. Un des membres du jury doit faire partie du corps professoral ou être maître d'enseignement et de recherche de la Section, chargé-e de cours ou chargé-e d'enseignement de la Section. Le jury peut comprendre une ou plusieurs personnes externes à la Section, mais doit rester majoritairement composé des membres du corps enseignant de la Section.*

La présentation des recherches des étudiants M1 aura lieu mercredi 12 juin, jeudi 13 juin, vendredi 14 juin 2024.

La deuxième présentation et soutenance des recherches des étudiants M2 aura lieu lors du colloque M2, mardi 3 septembre, mercredi 4 septembre, (si nécessaire) vendredi 6 septembre 2024 pour les étudiants dont le travail de recherche est terminé et le mémoire prêt à être soutenu. La présence est obligatoire pendant toute la durée du colloque pour les étudiants M1 lors du colloque de juin et pour les étudiants M2 lors du colloque de septembre.

Les étudiants qui soutiennent leur mémoire lors du colloque de juin seront libérés du colloque en septembre. Les horaires vous seront communiqués au plus tard une semaine avant le colloque, mais nous vous demandons d'ores et déjà de réserver toutes les journées.

Dans le cas d'une soutenance hors colloque et afin de faire valider les 30 ECTS mémoire et colloque de recherche, il est obligatoire de participer à 2 colloques et y faire 2 présentations. Si le Master se fait sur 6 semestres, l'étudiant est tenu de participer (sans présenter) au colloque de l'année précédant sa soutenance. Dans ce cas, les notes (mémoire + soutenance) sont validées lors de la session d'examens qui suit la soutenance

Les notes (mémoire + soutenance) des étudiants qui soutiennent lors des colloques de juin ou septembre, doivent parvenir au secrétariat le lundi qui suit la fin de la session d'examens en juin et le dernier vendredi de la session d'examens en septembre. Les notes seront également validées à la session d'examens de septembre dans le cas où un mémoire a été accepté par le jury en juin et dont la soutenance a eu lieu lors du colloque, mais pour lequel la version finale n'a pu être livrée avant la fin de la session d'examen de juin.

Chaque membre du jury doit être en possession d'un exemplaire du mémoire au moins trois semaines avant la date de la soutenance orale, et avoir donné la note minimale de 4 pour que la soutenance ait lieu. La version PDF du mémoire devra être déposée sur le Moodle de l'orientation (751CL1) après la soutenance. Les notes seront validées pour autant que les éventuelles corrections demandées par le jury aient été effectuées avant la date de reddition des notes (mercredi suivant la fin de la session d'examen en juin, dernier dimanche de la session d'examen en septembre).

Si le mémoire n'est pas accepté par le jury avant le colloque M2, la soutenance ne peut avoir lieu. Dans ce cas, une soutenance peut être organisée par l'étudiant et le jury en dehors du colloque, mais l'étudiant est néanmoins obligé de faire une présentation dans le cadre du colloque M2.

L'étudiant qui obtient une note insuffisante au mémoire et/ou à la soutenance peut demander une réévaluation pour la session d'examens suivante. Toutefois, prenez note qu'un deuxième échec est éliminatoire.

Après le colloque, le directeur de mémoire transmet les formulaires dûment remplis « Attestation de recherche et Dépôt de mémoire » au secrétariat de l'orientation. L'étudiant doit déposer son mémoire dans le Moodle de l'orientation (751CL1).

Il est utile pour les étudiants en première année de la Maîtrise de participer également au colloque M2 de la volée précédente afin d'être au courant des recherches effectuées dans l'orientation et d'avoir des modèles pour leurs propres présentations. Bien entendu, les étudiants en deuxième année de Maîtrise intéressés peuvent participer s'ils le souhaitent au colloque M1 de la volée suivante.

Le comité de programme